

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC

Mardi 26 mai 2020. 10h00-11h30

Par vidéoconférence, avec interprétation simultanée (à cause de la pandémie de COVID-19)

Président : Iván López van der Veen

Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président et explication des règles de déroulement de la réunion.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette première réunion virtuelle du Comité exécutif du LDAC.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, exprime ensuite les sincères condoléances du LDAC pour les pertes de vies humaines à cause de la pandémie de COVID-19 et transmet ses meilleurs vœux de rétablissement à tous les malades et leurs familles. Le LDAC remercie notamment tous les pêcheurs qui ont approvisionné les marchés en cette période marquée par l'incertitude et les institutions européennes qui ont manifesté leur solidarité et travaillé sans relâche pour rechercher des solutions permettant de mitiger l'impact socioéconomique de cette pandémie pour le secteur primaire.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Avant d'adopter l'ordre du jour, le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, indique quelles sont les procurations reçues de la part des membres qui n'ont pas pu assister à la réunion :

- En l'absence de Mme. Caroline Mangalo, M. Marc Ghiglia est désigné représentant de CNPMEM
- M. Aivaras Labanauskas (Lithuanian Long Distance Fisheries Association) a donné sa procuration à M. Emil Remisz (NAPO)

Après avoir compté les représentants des organisations membres présents et représentés par délégations de vote, il est annoncé que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple, le cas échéant.

La liste complète des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'ANNEXE I.

L'ordre du jour est ensuite approuvé sans commentaires ni modifications.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif (Madrid, 28 novembre 2019)



Le procès-verbal du Comité Exécutif du jeudi 28 novembre 2019 est approuvé sans changements ni modifications.

4. Rapport concernant les processus et calendrier de travail au sujet de la gouvernance internationale des océans

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux représentants de la Commission européenne et souligne que les informations relatives aux interventions de celle-ci aideront le LDAC à mieux coordonner ses actions pour ce qu'il reste de l'année 2020.

La représentante de la DG MARE de la Commission européenne, Mme. Stefanie Schmidt, remercie le LDAC de l'avoir invitée à cette réunion et souligne le rôle du LDAC en tant qu'acteur de choix en matière de gouvernance internationale des océans et des pêches. Elle expose ensuite les principaux résultats des séminaires web du forum sur la gouvernance internationale des océans organisé par la DG MARE récemment, et le programme de travail pour la préparation de la conférence prévue pour le mois de décembre 2020. Elle explique que du fait de la pandémie de COVID-19 et des restrictions aux voyages entre les pays, la CE a décidé de modifier le format du Forum sur la gouvernance internationale des océans (en anglais, IOG) ; prévu à l'origine sous forme de session plénière présentielle du 22 au 24 avril à Bruxelles, il a finalement eu lieu sous forme digitale, par webinaire.

Les trois Groupes de travail thématiques (en anglais, TWG) du Forum IOG ont été créés à travers des webinaires espacés, recueillant la participation de plus de 430 assistants, parties prenantes et experts invités compris. Mme. Schmidt a remercié expressément le Secrétaire général et divers membres du LDAC pour leur participation active à ces fora et espère qu'ils seront aussi là pour la session de décembre.

Le Groupe de travail thématique 1 s'est axé sur l'« Amélioration du cadre international de gouvernance des océans ».

Le Groupe de travail thématique 2 était consacré à la « Réduction de la pression sur les océans et les mers et la création des conditions favorables à une économie bleue durable ».

Le Groupe de travail thématique 3 a traité la question de la « Consolidation de la recherche, des données et de la connaissance internationale des océans ».

D'après le feedback obtenu suite aux enquêtes réalisées, le degré de satisfaction de ces webinaires a été supérieur à 90 %, les principaux sujets d'intérêt étant l'utilisation durable des océans, le changement climatique, la gestion durable des aliments et le rôle des ORGP dans la gestion et la conservation des ressources halieutiques en haute mer, avec une mention particulière à l'évaluation de leur fonctionnement. D'autres questions importantes traitées ont été la transparence des activités de pêche, les piliers sociaux et l'importance de prêter plus d'attention aux conditions de travail justes dans le secteur de la pêche.

Les présentations et le contenu de ces webinaires ont été enregistrés et sont disponibles sur le site Internet de la CE : https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/en/node/4466



Enfin, la représentante annonce que d'autres sessions sont prévues pour le milieu du mois de décembre à Bruxelles, pour permettre aux trois groupes thématiques d'avancer et de formuler des recommandations d'action lors de la session plénière. À cet effet, les consultations en ligne s'intensifieront dans les mois à venir pour pouvoir recueillir les contributions des parties prenantes. Le LDAC sera informé des dates de lancement de ces consultations.

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, remercie la représentante de la CE et affirme que le LDAC a l'intention de continuer à prendre une part active aux consultations et aux séminaires organisés.

Le Secrétaire place ensuite dans leur contexte et commente les informations transmises par M. John Brincat avant son intervention, retardée pour des raisons techniques. Du fait de l'actuelle situation de pandémie, de grandes incertitudes pèsent sur l'organisation des réunions ONU programmées. Par exemple, la a Conférence annuelle intersessions des parties à l'accord de New York (ICPS-15), qui devait avoir lieu en mai 2020, a été repoussée au mois de mars 2021, de même que la Conférence des océans de l'ONU liée à l'ODD 14, qui devait initialement prendre place à Lisbonne en juin 2020 et dont la nouvelle date n'a pas encore été fixée. Il en va de même concernant la quatrième Conférence intergouvernementale (IGC4) pour l'adoption d'un Traité de biodiversité au-delà des juridictions nationales (en anglais, UN BBNJ). L'ONU analyse régulièrement l'évolution de la pandémie avant de prendre une décision définitive à cet égard. Il est donc difficile pour l'heure de savoir ce qu'il adviendra des réunions précitées, et de toutes autres comme le Séminaire sur les engins de chalut de fond ou les consultations officieuses du mois de novembre sur la résolution annuelle de la pêche durable de l'ONU.

Le représentant de la CE, M. John Brincat, complète les informations données en indiquant que l'IGC4 sur la BBNJ a été provisoirement reportée au mois d'août, même si les voyages internationaux ne reprendront pas avant la fin de l'année. M. Brincat se déclare disposé à informer périodiquement le LDAC de toute modification du calendrier des réunions de l'ONU.

M. Matthew Gianni (Deep Sea Conservation Coalition) annonce que la réunion du Conseil de l'autorité internationale des fonds marins (en anglais, ISA), en principe prévue pour le mois de juillet, a elle aussi été reportée et devrait désormais avoir lieu en octobre. Il ajoute que certaines activités d'exploitation et de prospection minière dans les eaux internationales du Pacifique pourraient avoir un impact sur les migrations des stocks de thonidés et affecter les lieux de pêche traditionnels de la flottille thonière. Kiribati et Tonga sont parmi les pays qui soutiennent et parrainent même certaines de ces prospections. Il finit en disant que la stratégie de biodiversité de l'UE récemment publiée pourrait financer les activités minières en eaux profondes.

M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire général du LDAC, rappelle que ce dernier a demandé un moratoire concernant la prospection minière sous-marine dans les eaux internationales tant qu'il n'existera pas de preuves scientifiques solides dans l'avis adopté à l'unanimité au mois de mai 2019. Il peut être consulté en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/ES Dictamen LDAC Mineria Submarina R.04.19.WG5 Mayo2019.pdf La réponse de la CE est disponible sur le lien suivant :

https://ldac.eu/images/Commission reply Deep sea mining R.04.19.WG5.pdf

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) déclare que le secteur de la pêche se voit imposer des limites mais pas les activités de prospection minière sous-marine ni l'activité éolienne pour l'approvisionnement énergétique.



La représentante de la CE, Mme. Stefanie Schmidt, nuance : l'agenda sur la gouvernance internationale et la biodiversité est de nature transversale au sein de la Commission européenne. Et de rappeler que la DG Environnement est également impliquée, car la question exige l'effort conjoint de tous. En réponse à la question soulevée par M. Trujillo, elle précise que la CE veut encourager l'énergie offshore, éolienne et minière, dans ses eaux.

M. John Brincat, représentant de la CE, ajoute que l'Unité chargée de la gouvernance de la DG MARE est très impliquée dans le respect des dispositions du droit international de la mer et que la CE tente d'avancer au niveau de l'objectif de protection des écosystèmes marins à l'aide des nouveaux outils législatifs et technologiques sur la base d'une approche régionale au cas par cas.

M. Raúl García (WWF) dit que la crise climatique et environnementale se poursuit et que le besoin de disposer d'outils globaux est pressant, pour la pêche comme pour le reste des activités humaines en haute mer, comme par exemple les prospections minières sous-marines. Il espère que le LDAC pourra poursuivre sa collaboration et continuer à apporter ses réflexions pour aider la Commission européenne à trouver un cadre adéquat dans le domaine des négociations internationales.

M. Javier Garat (CEPESCA) exprime sa déception par rapport à la communication de la CE sur la stratégie de biodiversité car à son avis elle ne tient pas compte des efforts du secteur de la pêche européen ni du rétablissement notable, au cours des dix dernières années, des stocks de poissons dans les eaux européennes, qui sont maintenant proches du rendement maximum durable. Pour lui, le secteur de la pêche a été discriminé par rapport à d'autres domaines d'activité économique en dépit du fait que ce soit le secteur qui produit la plus faible empreinte de carbone dans le secteur primaire consacré à l'alimentation, et celui qui fournit le marché européen en aliments protéinés de haute qualité. Il ne comprend pas le soutien apporté à l'énergie marine et aux parcs éoliens. Par ailleurs, il n'est pas d'accord avec la fixation de l'objectif à atteindre en 2030 de 30 % des eaux mondiales comme zones marines protégées, car ce pourcentage est arbitraire et ne repose sur aucune base scientifique. Enfin, il propose à la CE de reconnaître l'effort réalisé par le secteur de la pêche en matière de durabilité environnementale et économique et il voudrait savoir pourquoi elle encourage le développement d'autres secteurs comme l'énergie éolienne au détriment de la pêche dans les programmes de planification spatiale marine et les stratégies de croissance bleue.

M. John Brincat, représentant de la CE, répond que la Commission est bien consciente des efforts réalisés par le secteur de la pêche mais qu'elle estime qu'ils peuvent être encore améliorés. Il pense qu'il faut trouver un équilibre entre les activités de tous les secteurs.

Ensuite, Mme. Anne-Laure Gassin, représentante de la DG SANTÉ de la CE, présente le Pacte vert européen (EU Green Deal) et la stratégie De la ferme à la table (Farm to Fork) et en souligne les principaux objectifs : un impact environnemental neutre ou positif pour la production des aliments, la garantie d'une sécurité alimentaire et la santé publique et la protection de l'accès à un prix accessible, sans oublier la disponibilité des aliments.

La présentation complète est disponible en suivant ce lien : https://ldac.eu/images/Presentation GreenDeal EU FarmtoFork 26May2020 MARE.pdf



- 5. Adoption des recommandations et/ou lettres convenues par les Groupes de travail.
 - Avis : Questions relatives au rôle des femmes dans le secteur de la pêche : l'exemple des accords de partenariat de pêche (APP) de l'UE (GT4)
 - Lettre : Demande d'une brochure contenant des informations pratiques sur la pandémie de COVID-19 pour les flottilles de pêche communautaires (GT5)
 - Recommandation pour améliorer le travail du Conseil consultatif de l'AECP et la participation des CC aux Conseils d'administration de celle-ci (GT5)
 - Réponse à la Consultation publique de la CE sur les SPG (GT5)

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, offre un résumé des diverses propositions de lettre et avis, circularisées en temps et en forme, et ouvre une parenthèse pour parler des commentaires reçus et demander l'adoption explicite des membres du Comité exécutif.

En l'absence de tout commentaire supplémentaire, les **DÉCISIONS** suivantes sont adoptées :

- Approuver et envoyer l'avis : Questions relatives au rôle des femmes dans le secteur de la pêche : l'exemple des accords de partenariat de pêche (APP) de l'UE (GT4)
- Approuver et envoyer la lettre : Demande d'une brochure contenant des informations pratiques sur la pandémie de COVID-19 pour les flottilles de pêche communautaires (GT5)
- Approuver et envoyer la Recommandation pour améliorer le travail du Conseil consultatif de l'AECP et la participation des CC aux Conseils d'administration de celle-ci (GT5)
- Réponse à la Consultation publique de la CE sur les SPG (GT5): Alexandre Rodríguez souligne que nombreux ont été les commentaires reçus, tous les membres participants ayant fait un gros effort. La réponse doit être envoyée avant le 3 juin à la CE et les membres du Comité exécutif approuvent l'élargissement du délai de révision de ce document jusqu'au 29 mai, pour leur laisser le temps d'en lire la version finale. Si aucun commentaire nouveau n'est apporté, cette version sera considérée approuvée et le Secrétariat remplira le formulaire en ligne via EU Login pour que tout soit dûment enregistré.
- 6. Rapport des Présidents des GT concernant les priorités de travail et les actions en cours
 - 6.1. <u>Proposition du Président du LDAC concernant le fonctionnement des Groupes de travail et Focus groups du LDAC au cours de la pandémie de COVID-19</u>

Le Président du LDAC, M. Iván López, rappelle que lors des prochaines réunions des groupes de travail il faudra élire les présidents et vice-présidents des Groupes de travail 1, 2, 4 et 5. Il ajoute également que le GT3 a disparu suite à la décision adoptée par cet organe.

À cause de la situation actuelle provoquée par la pandémie de coronavirus (SARS-CoV-2), il lui semble nécessaire de structurer le travail et de s'adapter à la nouvelle réalité jusqu'à la fin de l'année.



S'il semble clair qu'il n'y aura très probablement pas de nouvelles réunions physiques du LDAC avant 2021, les formules opportunes seront étudiées pour que les membres puissent continuer à prendre une part active aux consultations et débats relevant de chaque GT, et ce de façon virtuelle.

Le Secrétariat se voit donc accorder la faculté, sur supervision préalable des coordinateurs de chaque groupe (y compris les Présidents et Vice-présidents actuels et candidats) d'organiser et de convoquer des Focus group pour traiter des questions spécifiques visant à formuler des propositions d'avis et des documents de travail qui pourront par la suite être soumis au débat lors des réunions des groupes de travail. Et dans chaque cas, on étudiera le besoin d'engager un service d'interprétation simultanée, de façon distante ou virtuelle.

Par ailleurs, il propose de disposer de termes de référence standard pour chaque focus group virtuel dans un souci de transparence au niveau du fonctionnement des réunions, du calendrier de travail et de la rédaction des avis, de façon homogène et coordonnée.

Puis le Secrétaire annonce les candidatures reçues dans les délais impartis aux Présidences et/ou Vice-présidences de chaque GT :

- Groupe de Travail 1 : Présidence : M. Michel Goujon ; Vice-présidence : M. Julio Morón
- Groupe de Travail 2 : Présidence : M. Gerard van Balsfoort ; Vice-présidence : M. Xavier Leduc
- Groupe de Travail 4 : Présidence : M. Julio Morón et M. Antonia Leroy ; Vice-présidence : vacante.
- Groupe de Travail 5 : Présidence : M. Julien Daudu ; Vice-présidence : M. Daniel Voces

Le Président du LDAC, M. Iván López, propose que tant qu'il ne sera pas possible de tenir des élections, le travail se fera en équipe et avec la coordination de tous les candidats. Il suggère aussi que tous les groupes d'intérêt (industrie et ONG) devraient être représentés. C'est pourquoi, et compte tenu du fait que les sessions de l'année 2020 devront probablement avoir lieu de façon virtuelle, y compris la réunion du Comité exécutif du mois de novembre, il demande aux ONG de proposer des coordinateurs d'office pour le GT1 et le GT2.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) estime que le principal est de pouvoir continuer à travailler efficacement et que tous les intérêts représentés au LDAC aient la possibilité d'apporter des éléments à l'ordre du jour et aux projets de documents et de soumettre des propositions.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, dit que les focus groups et les coordinateurs seront utiles pour analyser et établir les priorités au niveau des questions à débattre et transmettre toutes les informations opportunes. Il soutient l'idée de travailler en tandem ou en équipe entre les Présidents et Vice-présidents (en fonctions et candidats) et le Secrétariat pour réaliser les objectifs du programme actuel d'activités envoyé à la Commission (juin 2020-mai 2021).

DÉCISION:

Il est décidé d'approuver cette proposition comme mode de travail et de rédiger un protocole ou des termes de référence pour l'organisation des réunions virtuelles des focus groups.

6.2. Rapport des Présidents des GT concernant les priorités de travail et les actions en cours



<u>Groupe de Travail 1 - Pêcheries de thonidés et grands migrateurs et leurs ORGP :</u>

M. Michel Goujon, Président du GT1, indique que toutes les actions convenues lors de la dernière réunion tenue en octobre 2019 ont été accomplies ; il souligne particulièrement l'avis envoyé pour la réunion annuelle de la CICAA.

Par rapport aux priorités de travail, il explique que pour la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICAA), le LDAC participera à la réunion technique de la Commission européenne aux côtés des parties prenantes pour préparer la prochaine rencontre annuelle de la CICAA. Cette réunion technique est prévue en octobre 2020 et aspire à déboucher sur un nouvel avis du LDAC.

Eu égard à la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI), le LDAC apportera ses commentaires et aura pour objectif de présenter des recommandations spécifiques aux négociations en cours. Il offrira aussi ses conseils au sujet de consultations spécifiques de l'équipe de négociation de la CE lorsqu'elle le lui demanderait et pourra développer, de sa propre initiative, des considérations sur la façon d'améliorer les rapports relatifs aux captures de données et à la conformité, dans la lignée du système MCS. Le Secrétariat préparera une note conceptuelle contenant des arguments fournis par les membres de la flottille thonière et des ONG, qui servira de base à l'élaboration d'un avis à débattre lors d'un Focus group / futur Groupe de Travail 1. Cet avis devra être prêt avant la prochaine réunion de la CTOI, proposée pour le mois de novembre 2020.

Océan Atlantique et Océan Indien : continuer à encourager les initiatives dans le domaine de l'amélioration de la transparence des activités de pêche et des projets de collaboration pour le développement des communautés côtières dans les pays tiers. Le LDAC cherchera de façon proactive à établir des alliances (à travers des protocoles d'accord ou accords informels) avec les organisations régionales et parties prenantes pertinentes dans l'Océan Atlantique et dans l'Océan Indien, comme l'Union africaine ou le projet ECOFISH, où l'industrie halieutique et les flottilles de longue distance affichent une présence active et des investissements.

Groupe de Travail 2 - Pêcheries de l'Atlantique Nord et leurs ORGP

M. Gerard van Balsfoort, Vice-président du GT2, explique que les actions convenues lors de la dernière réunion du Groupe de travail ont été réalisées et il souligne l'avis envoyé à la CE sur la NAFO.

Il ajoute que les priorités s'axeront sur le suivi ponctuel des propositions de l'UE et l'apport de commentaires au sujet de la mise en œuvre des Accords bilatéraux de pêche septentrionale avec le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, les Îles Féroé et le Groenland.

Pour ce qui est de la Commission de pêche de l'Atlantique Nord-est (CPANE-NEAFC), les consultations menées auprès des états côtiers feront l'objet d'un suivi et le groupe apportera son conseil sur des questions autres que les possibilités de pêche, par exemple :

- le régime des espèces d'eaux profondes.



- la protection des écosystèmes marins vulnérables et la révision de l'efficacité de ces dispositifs, y compris les études d'évaluation d'impact réalisées par le CIEM / OSPAR.

Organisation des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO-NAFO) : Le LDAC participera à la réunion préparatoire de la CE avec les parties prenantes et constituera un groupe de travail pour développer un conseil complet avant la prochaine réunion annuelle OPANO.

Au sujet de l'impact du Brexit pour la composition, la structure, le fonctionnement et les compétences des Conseils Consultatifs, le LDAC reprendra le travail pour l'exercice 14 avec les présidents et secrétaires du PELAC, du NSAC et du NWWAC dans le cadre d'un focus group qui réfléchira à une réunion conjointe de suivi des CC en vue de rédiger par la suite des recommandations conjointes au sujet d'une structure et de compétences communes aux CC dans l'hypothèse de l'après-Brexit. L'objectif est de pouvoir fournir et canaliser les conseils des parties prenantes de l'UE à la Commission européenne dans le cadre du processus de négociation avec le Royaume-Uni dans les domaines qui les concernent.

Groupe de Travail 4 - Accords de pêche de l'UE avec les pays tiers :

M. Julio Morón, Président du GT4, annonce que toutes les actions convenues lors du dernier GT4 ont été exécutées et qu'il n'y en a plus qu'une en cours de réalisation, l'événement ou la conférence internationale en partenariat avec la COMHAFAT sur les dialogues régionaux avec les pays tiers au sujet de la mise en place des APPD.

Il résume ensuite les priorités de travail du GT4 sur la base du programme de travail (juin 2020-mai 2021) :

- En ce qui concerne les Accords de partenariat pour une pêche durable (APPD), la priorité consiste à connaître la situation actuelle de l'état des négociations : le suivi de la mise en œuvre des accords en vigueur et renouvelés ; les conditions d'emploi et l'application des conventions internationales ; l'amélioration de la communication avec les administrations des états riverains ; la transparence et le meilleur accès à l'information et à la conformité des accords de pêche.
- Le travail de conseil à la Commission européenne se poursuivra pour obtenir une gouvernance régionale des océans cohérente et holistique, dans un souci de promotion de la pêche durable dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique.
- Pour la quatrième année consécutive, la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT devrait avoir lieu début 2021. À cette occasion, et après trois années de suite en Espagne (Vigo, Madrid et Bilbao), cette prochaine édition aura lieu au siège du Secrétariat de la COMHAFAT à Rabat, au Maroc.

<u>Groupe de Travail 5 - Questions transversales :</u>

M. Alexandre Rodríguez résume le travail réalisé par le GT5 puisque ce groupe n'a actuellement ni Président ni Vice-président et qu'il est coordonné depuis la dernière rencontre par le Président du LDAC, la première Vice-présidente et le Secrétaire du LDAC.



Au sujet des actions convenues lors de la dernière réunion du GT5, le travail se poursuit, par exemple :

- rédaction d'un projet d'avis sur l'égalité des conditions règlementaires et opérationnelles de production et de commercialisation des produits de la pêche de la part des flottilles et industries communautaires et non-communautaires (level playing field);
- plan de travail conjoint avec le Comité de dialogue social européen (intégré par EUROPÊCHE et ETF) sur les conditions de travail et sociales et l'inclusion de la transposition des conventions internationales dans la législation sur la sécurité en mer ; à cet égard, des recommandations devraient être formulées courant 2020 sur deux études du projet « Piliers des mers » financé par l'UE, dont l'objectif est d'aborder des questions comme la formation professionnelle et la certification des pêcheurs (Convention STCW-F de l'OMI) ou la définition et la mesure de la capacité de pêche.
- suivi de la consultation de la FAO sur la responsabilité sociale et la durabilité le long de la chaîne de valeur halieutique.

Par rapport aux priorités de travail pour la deuxième moitié de 2020, il convient de souligner la continuité au niveau du conseil en lien avec les consultations engagées par les institutions de l'UE sur les domaines législatifs clé en cours de révision, comme la gouvernance internationale des océans, le système de contrôle, la lutte contre la pêche INDNR, la dimension sociale de la PCP, les règlements FEMP et l'évaluation de la protection des écosystèmes marins vulnérables.

Le travail se fera en outre en coordination avec le Conseil consultatif des marchés (MAC) pour développer des conseils sur les questions d'intérêt commun, comme la façon de garantir l'égalité des conditions en lien avec les produits de la pêche sauvage (capturés, congelés et traités) commercialisés et/ou importés sur le marché communautaire ; la consultation publique pour la révision des SPG/EBA ; ou les contingents douaniers pour les longes de thon, entre autres.

Enfin, le groupe continuera d'informer sur l'avancement du travail relatif à l'Initiative de transparence de la pêche (FiTI), dont le Secrétaire général, Sven Biermannm, pourrait être invité à la prochaine réunion du GT5.

6.3. Calendrier des réunions des ORGP (Anders Jessen - DG MARE)

Le chef de l'unité de la DG MARE chargée des ORGP, M. Anders Jessen, indique que le calendrier des négociations et des réunions avec les ORGP a également été affecté par la pandémie du coronavirus. Il explique que la DG MARE parlera avec les Secrétariats et parties contractantes des diverses Organisations régionales de pêche pour identifier les affaires urgentes à débattre cette année en cas de réunion distante ou virtuelle, par exemple les questions budgétaires ou les mesures de conservation.

Les questions à débattre seront probablement réduites et priorisées du fait des restrictions de temps, et il encourage le LDAC à continuer à travailler sur la rédaction d'avis.

À propos de la CICAA, il dit que la tenue d'une réunion en ligne n'est pas très réaliste et sera très difficile à organiser du fait du nombre de parties contractantes et de délégués y assistant (plus de 500 personnes). Il déclare aussi que le travail entre les sessions des panels 1 et 4 a pris du retard.



Le PA1 a été repoussé au mois de septembre aux Açores, mais il voit mal comment il pourrait avoir lieu.

Il souligne la situation compliquée du travail scientifique au sein des ORGP, qui a lui aussi été perturbé. De fait, il n'y aura ni le même volume ni la même qualité d'avis scientifiques à cause du problème du recueil de données et d'application des campagnes.

Il prévoit que certaines ORGP, comme la CICAA, auront bien du mal à approuver des mesures de conservation et de gestion par vidéoconférence si elles affichent une grande complexité technique et font l'objet de fortes dissensions politiques ; il insiste donc sur l'importance de se concentrer sur l'essentiel pour cette année.

Pour lui, il est très important de rester en contact avec le LDAC et de travailler de concert. Il demande donc à notre Conseil consultatif de lui faire parvenir les priorités de ses membres aussi rapidement que possible et de façon concise puisque la CE tente actuellement d'établir ses priorités.

Le Président, M. Iván López, remercie M. Jessen pour sa participation à la réunion.

DÉCISION:

Le Secrétariat du LDAC restera en contact avec M. Jessen et son unité pour planifier dans les mois à venir une réunion technique de coordination pour chacune des ORGP d'intérêt.

7. Prochaine réunion et clôture

Et tous les points ayant été traités, le Président lève la séance. Il remercie les représentants de la Commission européenne pour leur participation, le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire, et les personnes ayant assisté et participé à cette réunion virtuelle.

FIN

<u>NOTE EX POST</u>: Du fait de problèmes techniques de son (microphone), Mme. Felicidad Fernández (AIPCE) n'a pas pu prendre la parole à la réunion. Ci-après se trouve donc reproduit le contenu de son intervention, l'intéressée ayant indiqué son désir exprès de le voir figurer dans ce procès-verbal.

« ANFACO-CECOPESCA souhaite indiquer qu'en ce qui concerne l'adoption du nouveau Règlement qui, entre autres mesures, établit un contingent tarifaire autonome pour les longes de thon pour la période 2021-2023, les débats sont actuellement ouverts au sein du Conseil consultatif des marchés (MAC, pour les sigles en anglais), dont le Comité exécutif se réunira ce vendredi 29 mai ainsi qu'un Groupe de travail spécifique le mercredi 3 juin. Le sujet y sera vraisemblablement abordé et les principaux opérateurs du secteur thonier européen seront représentés, dont certains sont aussi membres du LDAC, par exemple Europêche, qui se trouve à l'origine de cet avis. Débattre de cette question aux deux Conseils consultatifs ne semble pas adéquat en termes d'efficience et compte-tenu des ressources des contributeurs. Enfin, il faut souligner que le LDAC doit encourager l'adoption d'avis fruit du consensus entre ses membres et que dans ce cas il s'agit d'un sujet qui, de par sa nature purement commerciale, recueillera difficilement l'assentiment de tous, comme ce pourrait être aussi le cas des TAC/quotas. »



ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Comité Exécutif du Conseil Consultatif Régional de Pêche Lointaine Vidéoconférence, le 26 mai 2020

MEMBRES

- 1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
- 2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
- 3. Emil Remisz. NAPO
- 4. Javier Garat. CEPESCA
- 5. Juan Manuel Liria. CEPESCA
- 6. Sara Fröcklin. Swedish Society for Nature Conservation
- 7. Michel Goujon. ORTHONGEL
- 8. Sean O'Donoghue. KFO
- 9. Juan Manuel Trujillo. ETF
- 10. Luis Vicente. ADAPI
- 11. Francisco Mari. BFW
- 12. Vanya Vulperhorst. OCEANA
- 13. Felicidad Fernández/ Haydeé Fernández. AIPCE
- 14. Marc Ghiglia. CNPMEM
- 15. Raúl García. WWF
- 16. Despina Symons/Jacopo Pasquero. EBCD
- 17. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
- 18. Justine Guiny. Birdlife International
- 19. Jane Sandell. NFFO
- 20. Gerard Van Balsfoort. Pelagic Freezer-trawler Association
- 21. Esben Sverdrup-Jensen. Danish Pelagic Producers Organisation
- 22. Julien Daudu. EJF
- 23. Andrea Ripol. Seas at Risk

OBSERVATEURS

- 24. Rocío Béjar. CEPESCA
- 25. Julio Morón. OPAGAC/AGAC
- 26. Katarina Sipic. AIPCE
- 27. David Troncoso. ANASCO
- 28. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba et Anamix
- 29. José Manuel F. Beltrán/Sergio López. OPP Lugo
- 30. Rosalie Tukker, EUROPÊCHE
- 31. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
- 32. Benoît Guérin. BGSea Consulting
- 33. Matthew Gianni. Deep Sea Conservation Coalition



OBSERVATEURS – COMMISSION, FAO, ÉTATS MEMBRES ET SECRÉTARIAT DU CC

- 34. John Brincat. CE (DG MARE Processus ONU et droit de la mer)
- 35. Stefanie Schmidt. CE (DG MARE Gouvernance internationale des océans)
- 36. Anne-Laure Gassin. CE (DG SANTÉ Pacte vert UE)
- 37. Dora Borreira. CE (DG ENV Pacte vert UE)
- 38. Sarah Vitiello Ferrara. CE (DG MARE Contrôle des pêches AECP)
- 39. Anders Jessen. CE (DG MARE ORGP)
- 40. Pascale Colson. CE (DG MARE Coordinatrice CC)
- 41. Carlos Ossorio. Secrétariat général de la pêche
- 42. Mónica Corrales. Secrétariat général de la pêche
- 43. Amaia Silanes. Secrétariat général de la pêche
- 44. Mariana Toussaint. FAO
- 45. Marcio Castro De Souza. FAO
- 46. Pedro Reis. Secrétaire Exécutif du MAC

SECRÉTARIAT DU LDAC

- 47. Alexandre Rodríguez. LDAC
- 48. Manuela Iglesias. LDAC
- 49. Marta de Lucas. LDAC